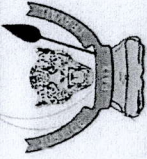


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°220/2023

AUX ETABLISSEMENT LOKELA

Après avoir reçu le contrat du marché n°03/CGPMP/CSRP/MININTERSEDECAC/2023, conclu avec la Vice-Primature de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent septante neuf millions cent soixante-quatre mille deux cent cinquante-quatre, trente-un centimes (CDF 379.164.254,31) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, francs congolais deux millions six cent cinquante-quatre mille cent quarante-neuf, septante-huit centimes (CDF 2.654.149,78).

Fait à Kinshasa, le 22/12/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général
Benoit Kallian Kalombo

